

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX

Département d'Ille et Vilaine

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du temps libre, sous la présidence de Monsieur TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire.

Etaient présents : Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 1^{ère} Adjointe, M. CARRÉ Robert, 2^{ème} Adjoint, Mme BEREST Audrey, 3^{ème} Adjointe, M. JOSSE Jean-Claude, 4^{ème} Adjoint, Mme HARDY Annick, M. MONMARCHE Gilbert, Mme GIRAUDON Claire, Mme GEST Céline, M. DELAUNAY Xavier, M. VAEVIEN Benoit, M. VALET Maxime.

Absents excusés : Mme CHAUVIERE Thyphaine, M. SEVEGRAND David.

Absente : Mme GUILLAUME Marie.

Procurations : M. SEVEGRAND David à M. TAILLEBOIS Jean-Michel - Mme Thyphaine CHAUVIERE à Mme Céline GEST.

Secrétaire de Séance : Mme WYSOCKI Marie-Madeleine

Date de convocation : 8 décembre 2020

Le compte-rendu de la séance du 3 novembre 2020 est signé par les membres présents à cette séance.

ORDRE DU JOUR :

1. AMENAGEMENT VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION
2. AMENAGEMENT ATELIER
3. TARIFS 2021 : Salles – Cimetière – Assainissement – Commerces ambulants
4. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE
5. BUDGET – DECISIONS MODIFICATIVES
6. BONS REPAS PERSONNES AGEES
7. ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE
8. COMMISSION COMMUNICATION
9. MODIFICATION STATUTS SDE35 (Syndicat Départemental d'Energie)
10. COMMUNAUTE DE COMMUNES : désignation d'un membre à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)
11. QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

Délibération n° 8-2020-1

AMENAGEMENT VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement urbain établi par le cabinet Horizons, pour répondre à la nécessité d'aménager différents espaces dans et autour du bourg : rue Saint-Pierre, derrière la salle du Temps Libre, près du Mascaret, ainsi que le parking de l'école. Il s'agit de requalifier ces espaces, d'y apporter une plus-value tout en créant des possibilités de stationnement et en améliorant la sécurité.

Le projet global est estimé à 134 000 € HT, et est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

En ayant délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet d'aménagement urbain tel que présenté par le cabinet Horizons

- approuve le plan de financement ci-dessous :

| Nature des dépenses | Montant HT | Ressources | Montant HT |
|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|
| Etude | 1 600 € | DETR | 57 054 € |
| Maîtrise œuvre | 7 035 € | | |
| Travaux de voirie | 134 000 € | Fonds propres | 85 581 € |
| | | | |
| TOTAL | 142 635.00 € | TOTAL | 142 635.00 € |

- sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires à ce dossier.

Délibération n° 8-2020-2

AMENAGEMENT ATELIER

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CARRÉ, qui présente le projet de réhabilitation de l'atelier municipal. En effet, ce bâtiment ne répond pas aux conditions de sécurité et de normes pour le personnel : pas d'eau chaude, pas de vestiaire, isolation inexistante, grande porte très abimée... Des devis ont été demandés et les travaux ont été étudiés avec le personnel technique, qui en réalisera une partie lui-même. Les devis s'élèvent à 15 772 € HT, et les matériaux nécessaires aux travaux réalisés en direct sont évalués à 3 000 €.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réhabilitation de l'atelier municipal.

Délibération n° 8-2020-3

TARIFS 2021

TARIFS CIMETIERE

Monsieur le Maire donne la parole à M. JOSSE, qui rappelle les tarifs du cimetière. Il est proposé de ne pas les augmenter en 2021.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs du cimetière, et de les maintenir en 2021 ainsi qu'il suit :

| CIMETIERE | |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------|
| Concession trentenaire (2m ²) | 230 € |
| Concession cinquantenaire (2 m ²) | 322 € |
| Concessions trentenaire columbarium | 956 € |
| Concession cinquantenaire columbarium | 1043 € |
| Taxe dispersion des cendres | 100 € |
| Apposition de plaque au mur | 100 € pour 30 ans 150 € pour 50 ans |

TARIFS LOCATION DE SALLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents tarifs de locations des salles communales. Il propose de ne pas augmenter ces tarifs en 2021.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs de location de salles, et de les maintenir en 2021 ainsi qu'il suit :

| SALLE DU TEMPS LIBRE | Administrés | Hors Commune |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Salle complète 1 journée, avec ou sans cuisine, du lundi au jeudi | 250 € | 300 € |
| Total week-end avec ou sans cuisine du vendredi après-midi au lundi matin | 400 € | 510 € |
| Réunion (hors associations cherrulaises) vin d'honneur, obsèques réservées aux administrés | 100 € (+ 25 € si chauffage) | 150 € (+ 25 € si chauffage) |
| chauffage/électricité | du 15 octobre au 15 mai, 25 € journée, 50 € week-end. | |

associations communales :

manifestations week-end ou soirée : 1 location gratuite/an

2^{ème} location : ½ tarif (+ chauffage si période)

locations suivantes : tarif normal (+ chauffage si période)

manifestations journées hors animation communale (ex : concours de belote) : 25 € en période de chauffage, et sans cuisine.

Si cuisine utilisée en plus : 50 €

| ESPACE DE LA GREVE | <i>Administrés</i> | <i>Hors Commune</i> |
|--------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|
| Repas ou soirée | 150 € | 350 € |
| Vin d'honneur ou réunion, obsèques réservées aux administrés | 50 € | 80 € |
| Chauffage – électricité du 15.10 au 15.05 | 20 € | 20 € |

TARIFS ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les tarifs communaux du service d'assainissement collectif pour 2021. Il rappelle que les tarifs actuels sont de 1.05 € par m³, et de 9.25 € de part fixe au semestre.

Monsieur le Maire déclare qu'actuellement, le budget du service d'assainissement est équilibré, et il ne paraît pas nécessaire d'augmenter la redevance.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de l'assainissement pour l'année 2021, et de conserver les tarifs suivants :

- Montant de la part fixe : 9.25 € par semestre.
- Montant au m³ : 1.05€.

TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC COMMERCES AMBULANTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les droits d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants tels que marchands de galettes ou pizzas, sont inchangés depuis 2009. Il propose de les réviser légèrement à compter du 1^{er} janvier 2021.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer les tarifs ainsi qu'il suit :
 - ◆ Pour 10 mètres linéaires maximum, avec électricité : 45 € par trimestre
 - ◆ Pour 10 mètres linéaires maximum, sans électricité : 21 € par trimestre
 - ◆ A l'unité (camions vente au déballage, petits spectacles et divers) : 5 €

TARIFS DROITS DE PLACE MARCHÉS

Monsieur le Maire rappelle que les droits de place des marchés sont actuellement de 2 € le mètre linéaire. Madame GEST propose que l'on différencie le marché de Pâques et le marché d'été. En effet, les exposants du marché de Pâques sont présents toute une journée, alors que le marché d'été se déroule sur une demi-journée.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les droits de place des marchés :

- Marché de Pâques : 3 € le mètre linéaire
- marché d'été : 2 € le mètre linéaire

Délibération n°8-2020-4

INDEMNITÉ GARDIENNAGE EGLISE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église, et de maintenir le montant de 2019, à savoir 390 €.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir à 390 € le montant de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église pour l'année 2020.

Délibération n° 8-2020-5

BUDGET – DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir une décision modificative au budget pour régulariser les frais de personnel. En effet, il a fallu pallier l'absence de l'ATSEM de l'école depuis septembre, et la majeure partie du remboursement de cette absence

n'interviendra qu'en 2021. Monsieur le maire propose d'utiliser 7 036 € sur la ligne « dépenses imprévues », et de répartir les crédits en fonction des lignes budgétaires concernées.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

| Désignation | DEPENSES | |
|------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Compte 6218 – Autre personnel extérieur | | 933 € |
| Compte 6336 – Cotisations CNFPT et centre de gestion | 247 € | |
| Compte 6338 - Autres impôts, taxes sur rémunération | 42 € | 500 € |
| Compte 64111 – Rémunération principale personnel titulaire | 240 € | |
| Compte 64112 NBI et SFT Titulaires | 62 € | |
| Compte 64131 – Rémunération personnel non titulaire | | 6 813 € |
| Compte 6451 – cotisations à l'URSSAF | | 1 405 € |
| Compte 6453 – Cotisations aux caisses de retraite | 1 930 € | |
| Compte 6454 – Cotisations aux ASSEDIC | | 276 € |
| Compte 6455 – Cotisations pour assurance du personnel | | 592 € |
| Compte 6456 – Versement du FNC du supplément familial | | 338 € |
| Compte 6475 – Médecine du travail, pharmacie | 800 € | |
| TOTAL 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 3 321 € | 10 357 € |
| Compte 022 – Dépenses imprévues | 7 036 € | |
| TOTAL | 10 357 € | 10 357 € |
| TOTAL GENERAL | 0 € | |

Délibération n° 8-2019-6

BONS REPAS PERSONNES AGÉES

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame WYSOCKI, qui rappelle au conseil municipal que le traditionnel repas des personnes âgées n'a pas pu être offert cette année aux aînés de la commune, compte-tenu de la situation sanitaire. Les élus en charge des affaires sociales ont proposé d'offrir aux aînés un plat à emporter, à retirer chez un des restaurateurs de la commune. Les trois restaurants ont été sollicités, « Aux Saveurs de la Mer » et « Chez la Sardine » ont accepté, et « L'abri des Grèves » étant fermé à cette période a décliné cette proposition. La valeur du plat est de 10 €.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir aux aînés de la commune (personnes de plus de 70 ans) un bon pour un plat à emporter, d'une valeur de 10 €, à retirer dans un des restaurants suivants : « Aux Saveurs de la Mer » et « Chez la Sardine ».

Délibération n° 8-2019-7

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association de chasse de Cherrueix souhaite se constituer en Association Communale de Chasse Agréée (ACCA). Ce statut entraîne de nouveaux droits, mais également de nouvelles obligations pour les chasseurs, mais aussi pour les propriétaires de terrains susceptibles de faire partie du territoire de l'ACCA.

Les représentants des chasseurs souhaitent que la commune se positionne sur la création de cette ACCA, sachant qu'une procédure administrative précède obligatoirement cette création. La

première étape consiste à recueillir l'accord préalable des propriétaires représentant au moins 60 % de la superficie du territoire de la commune, étant précisé que les terrains situés dans un rayon de 150 mètres autour des habitations ne peuvent pas faire partie du territoire de l'ACCA. Un dossier de demande est ensuite adressé en mairie, qui devra le transmettre en préfecture avec son avis.

Monsieur VAEVIEN se déclare opposé à cette création d'une ACCA, estimant que les propriétaires ne faisant pas partie de l'ACCA sont lésés.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, et une voix contre (M. VAEVIEN), donne un avis favorable à la constitution de l'association de chasse de Cherrueix en ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) et accepte d'accompagner l'association dans cette démarche.

Délibération n° 8-2019-8

COMMISSION COMMUNICATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la formation des commissions, il avait été décidé que la commission communication comprenait tous les conseillers. Or, il s'avère à l'usage qu'il est préférable de travailler en commission plus restreinte, et il propose de réduire ce groupe, étant précisé que tous les conseillers restent destinataires des travaux et des propositions de la commission.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la commission communication comprend les membres suivants :

TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire - WYSOCKI Marie-Madeleine, 1^{ère} adjointe - GEST Céline - CHAUVIERE Thyphaine - STRAZZER Françoise - LEGRAND Frédéric.

Délibération n° 8-2020-9

MODIFICATION STATUTS SDE 35

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical du SDE 35 (Syndicat départemental d'Energie) a validé une modification de ses statuts et sollicite l'avis du conseil municipal.

Cette modification adjoint les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicules électriques. Elle ajoute également un nouvel « article 9 » pour permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts du SDE 35.

Délibération n° 7-2020-10

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : désignation d'un membre à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,

VU la délibération du Conseil Communautaire 2020-... en date du 24 septembre 2020 portant création de la CLECT et désignation des membres.

CONSIDERANT que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

CONSIDERANT qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

CONSIDERANT qu'un conseiller municipal peut siéger à la fois au Conseil communautaire et à la commission locale d'évaluation des transferts de charges,

CONSIDERANT que le rôle de la commission d'évaluation des charges transférées est de :

- quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée aux communes,
- Elle est tenue d'évaluer le coût net des dépenses transférées des communes membres à la Communauté de communes à l'occasion de chaque nouveau transfert de compétence,

CONSIDERANT la décision du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2020, proposant la composition de la CLECT comme suit :

- **DE CREER** une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la Communauté de communes et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 19 membres titulaires, et 19 membres suppléants.
- **DE DESIGNER** les maires comme membres titulaires de la CLECT.
- **DE DEMANDER** aux conseils municipaux de désigner les membres suppléants de ladite commission.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **De désigner comme représentants de la CLECT pour la commune de Cherrueix :**

- **Monsieur Le Maire** comme membre titulaire de la CLECT
- **Monsieur Robert CARRÉ** comme membre suppléant de la CLECT

- **De charger Monsieur Le Maire et Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'exécution de la présente délibération.**

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré des représentants du département au sujet du délaissé du Bec à l'Ane. Il est proposé de le réaménager en fermant les entrées aux deux extrémités, et en créant une entrée au centre. Cette solution va être testée.

Monsieur le Maire ajoute que le département projette de sécuriser les carrefours de la RD 85 avec les voies communales entre les lieux dits « la Verdière » et « le pré de Bacillé », en changeant le régime de priorité. La RD 85 deviendra prioritaire, des stops seront implantés aux voies secondaires, sauf au carrefour avec le chemin rural n° 5 où sera implanté un « cédez le passage ».

- Madame BEREST rappelle qu'il reste toujours d'anciens poteaux EDF déposés en divers endroits. Le correspondant ENEDIS de la commune va être contacté.

- A la demande de Mme CHAUVIERE, absente, Mme GEST évoque les ornières rue Théophile Blin. M. CARRÉ va solliciter le service technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.

La Secrétaire de séance,
Marie-Madeleine WYSOCKI



Le Maire,
Jean-Michel TAILLEBOIS

